



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 8 avril 2019

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 59 y compris les membres du Conseil communal, les 2 Secrétaires et la Caissière

La présente assemblée a été convoquée selon la décision de l'assemblée communale du 2 mai 2006 soit par : insertion dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par distribution d'un tout-ménage avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2018 *
2. Comptes 2018
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. Investissement extraordinaire : rénovation-agrandissement de la buvette de Lully et approbation
4. Approbation des nouveaux statuts de l'ARRIBRU
5. Commission de naturalisation : présentation de deux nouveaux membres et approbation
6. Divers

A 20h02, M. Gérard Brodard, Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents.

Il salue également M. Jean-Claude Votta - Conseiller communal de la Commune d'Estavayer ainsi qu'une délégation de l'Association Collectif Citoyen. Ces personnes participent à notre assemblée concernant le projet de la décharge de matériaux terreux au Haut Carro à Cheyres.

Se sont excusés :

M. Guido Trueb, Mme Irène Rüsi.

Scrutateurs : Mme Antoinette Jakob / M. Antonio Hermida.

M. le Syndic fait part à l'assemblée de la modification au point 3 du tractanda : *Présentation de la rénovation de l'agrandissement de la buvette* et non pas approbation. Ce point sera au tractanda de l'assemblée des budgets qui aura lieu en décembre 2019.

Cette modification est soumise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera selon le tractanda énoncé.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2018

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, reconfirmée le 24 mai 2016, le procès-verbal ne sera plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour l'élaboration du document et donne aux citoyens présents différentes informations relatives aux points relevés lors de la précédente assemblée :

M. Francis Marchand demande à recevoir des précisions quant au débarras des branchages à la Déchetterie.

M. le Syndic l'informe qu'une analyse doit se faire pour les années à venir, ceci afin de trouver une solution dans la Commune.

Il est rappelé que chaque personne peut faire la demande auprès de RG pour une benne.

M. François Martin souhaite que le montant de la rétrocession versé aux familles concernant le débarras des couches-culottes soit revu. Le montant de 80.--/an/enfant n'est pas suffisant.

M. Jean-Nathanaël Rufener rejoint cet avis, il demande également que les personnes en difficultés puissent obtenir une aide complémentaire pour l'évacuation des couches-culottes.

M. le Syndic informe l'assemblée qu'une analyse sera faite relative à ces demandes.

M. Peter Strueb demande à notre Syndic si une discussion aura lieu avec M. le Col EMG Benoît Studemann concernant le bruit de l'aviation militaire. Car aux dernières nouvelles, M. le Col EMG Studemann va rester sur sa position et en aucun cas prévoir une entrée en matière concernant la requête faite par M. Peter Strueb.

M. le Syndic l'informe qu'il va le contacter afin d'organiser une rencontre.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est soumis au vote qui est adopté à l'unanimité.

2. Comptes 2018

Notre Syndic - Responsable des finances apporte à l'assemblée quelques précisions importantes et les considérants préalables :

- 6^{ème} exercice avec la Fiduciaire Mazars de Fribourg. Ce mandat devra être repourvu pour la période des comptes 2019-2020-2021.
- Budget annoncé avec un résultat positif de fr. 5'740.00.
- Augmentation des charges liées par rapport à 2017 de fr. 125'907.50.
- Augmentation de l'attribution de la péréquation des ressources par rapport à 2017 de fr. 13'493.00.
- Taxes de raccordement eau potable : montant encaissé de fr. 4'417.50 comptabilisé en amortissement supplémentaire au bilan du compte Service des eaux.
- Taxes de raccordement eaux usées : montant encaissé de fr. 3'491.70 comptabilisé en amortissement supplémentaire au bilan du compte canalisation STEP-épuration.
- Prélèvement à la réserve eau : fr. 24'478.40 afin d'équilibrer les comptes de l'approvisionnement en eau.
- Attribution à la réserve protection des eaux : fr. 27'167.40

- Prélèvement à la réserve des ordures ménagères : fr. 13'349.30 afin de réduire la différence entre les estimations comptabilisées en transitoires au bouclage 2017 et le décompte final 2017 transmis par la Commune d'Estavayer.
- Provision pour pertes débiteurs : provision à fr. 150'000.00 idem aux comptes 2017.
- Prélèvement à la réserve PC : fr. 2'117.55 afin de couvrir les frais annuels selon autorisation du SPPAM.
- Amortissements obligatoires : fr. 183'515.00 selon contrôle de l'endettement transmis par le SCom.
- Amortissements supplémentaires globaux : fr. 35'000.00.
- Dossiers aux poursuites (18.03.2019) : fr. 27'838.10.
- Arrangements de paiement : fr. 7'242.45.
- Dossiers auprès de la Sté de recouvrement : fr. 14'438.05 (actes de défauts de biens).
- Résultat effectif de l'exercice 2018 : fr. 2'414.43 + fr. 35'000.00 d'amortissements supplémentaires => fr. 37'414.43.

Les principales différences des entrées fiscales par rapport au budget sont les suivantes :

- Apport supplémentaire des impôts des personnes physiques (sur les années antérieures) :
Impôts sur le revenu de fr. 166'560.60 / Impôts sur la fortune de fr. 31'170.50
- Encaissement inférieur des impôts sur les prestations en capital de fr. 16'806.40
- Encaissement inférieur des impôts sur les gains immobiliers de fr. 46'668.70
- Encaissement inférieur des impôts sur les mutations de fr. 43'464.95
- Différence des rentrées fiscales globales de fr. 164'583.15 en moins par rapport aux comptes 2017.

M. Eric Collomb est surpris de constater l'augmentation de fr. 20'000.00 sur l'achat d'eau potable et demande une explication à ce sujet.

M. Patrick Huber - Conseiller communal l'informe que plusieurs fuites d'eau ont été constatées sur le territoire communal.

En 2017, une fuite importante a été constatée et le souci a été résolu.

En 2018, une nouvelle fuite est apparue au quartier du Moulin-au-Rey et en 2019, deux nouvelles fuites, dont une importante au quartier du Bugnonet.

Le coût de ses différentes réparations se monte à env. fr. 40'000.00.

Pour l'année 2018 : 95% de l'eau a été refacturée. A ce jour, nous pouvons constater une consommation anormale.

Dès avril prochain, notre Fontainier - M. Pierre-Alain Monney d'Aquagestion a été mandaté pour entreprendre le nécessaire afin de faire une analyse sur ces fuites.

M. Frédéric Wittwer - Conseiller communal précise que très souvent, la fuite n'est pas remarquée de suite car elle s'enfouit dans le terrain et jusqu'à l'apparition de la fuite en surface, il peut se passer plusieurs jours ou mois.

M. Patrick Huber - Conseiller communal précise que le coût approximatif de la répartition d'une fuite est d'env. fr. 8'000.00. C'est la raison de ce dépassement de budget.

M. Eric Collomb propose de faire un diagnostic complet sur l'ensemble des conduites, ceci afin d'éviter ces coûts élevés pour les recherches et réparations des canalisations.

M. Patrick Huber - Conseiller communal l'informe que malheureusement, les canalisations anciennes n'apparaissent pas sur les plans.

Le PIEP (plan des infrastructures de l'eau potable) est actuellement en cours et permettra de régler ces différents soucis liés aux fuites.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic fait part à l'assemblée des explications y relatives.

Le compte de fonctionnement 2018 démontre les résultats suivants :
Total des charges fr. 4'341'505.43
Total des produits fr. 4'343'919.96 avec un résultat final de fr. 2'414.43.

2.2 Comptes des investissements

La présentation des comptes d'investissements est faite par notre Syndic.
Le compte des investissements 2018 présente un total de charges de fr. 370'482.10 et des produits de fr. 99'785.35.

Mme Françoise Pillonel souhaite avoir des explications concernant la mise en place d'un enrochement au ruisseau à Bollion.

P. Huber - Conseiller communal l'informe que des travaux ont été faits en bordure de la propriété de M. Yvan Broillet, ceci afin de maintenir les berges du ruisseau.

M. François Martin demande s'il y a une erreur concernant le montant budgétisé en 2018, soit fr. 1'601'000.00, sur le total immeubles patrimoine financier.

M. le Syndic lui répond par la négative. Seuls fr. 207'282.45 ont été dépensés jusqu'au 31 décembre 2018. Le solde sera utilisé durant l'année 2019.

M. le Syndic donne lecture du bilan 2018.

Total de l'actif au 31 décembre 2018 : fr. 9'522'739.77.

2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière.

Il nous fait part du rapport de la Fiduciaire Mazard et celui de la Commission financière qui s'est réunie le 25 mars 2019 avec le Conseil communal.

Après analyse du compte de fonctionnement, elle constate le bon équilibre des comptes 2018 et recommande à l'assemblée de les approuver tels que présentés.

Concernant le compte des investissements 2018, ils ont pris acte des dépenses excédentaires et non prévues dans le budget 2018, tout en ayant reçu les explications y relatives de la part du Conseil communal. Les explications sont tout à fait probantes.

Il saisit l'occasion pour remercier particulièrement Mme Heidi Monney - Caissière ainsi que le Conseil communal pour le très bon travail effectué.

Notre Syndic précise que les comptes 2018 sont excellents. Pour l'instant, les impôts ne seront pas revus à la baisse.

Dans un premier temps, nous devons assurer les prestations dues et le bien-être de la Commune.

2.4 Approbation

Les comptes de fonctionnement 2018 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

Les comptes d'investissements 2018 sont soumis au vote et sont également acceptés à l'unanimité.

Notre Syndic remercie infiniment l'assemblée communale pour sa confiance, l'administration, les membres du Conseil, la Commission financière pour sa bonne collaboration et en particulier Mme Heidi Monney - Caissière pour son travail inconditionnel à l'égard du Conseil communal pour la gestion financière des dossiers.

3. Investissement : présentation rénovation-agrandissement de la buvette de Lully

Au vu du futur déménagement du bureau communal prévu en juillet prochain, le Conseil communal prévoit d'utiliser l'ancienne administration communale pour agrandir la buvette actuelle.

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss - Conseillère communale pour des explications relatives à ce point.

La buvette sera agrandie pour 84 places en alignant le décrochement actuel, ceci afin qu'elle soit rectiligne.

Une chambre froide sera faite, ceci pour éviter de transporter toutes les boissons au sous-sol. Il est prévu d'assainir ce nouveau local, soit remplacer les fenêtres et les portes.

Les besoins doivent encore être étudiés par le Conseil communal et le projet final sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Questions à l'assemblée :

Mme Martha Pittet demande si la cuisine sera agrandie.

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale lui répond par l'affirmative. Elle sera plus large et agencée des deux côtés. Des tiroirs frigorifiques pour les boissons seront également prévus.

M. Jean-Jacques Fünfschilling souhaite savoir si un budget a été défini pour cette modification de buvette.

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale l'informe qu'à ce jour, nous n'avons pas connaissance du prix.

Mme Séverine Pillonel souhaite savoir si les fenêtres de la grande salle seront également changées,

Mme Catherine Plüss l'informe que ceci n'est pas prévu. Cependant, un devis énergétique pour l'isolation du toit a été demandé.

M. Eric Collomb constate l'encaissement des locations pour Lully de fr. 40'139.00. Quel montant correspond à la buvette et quel montant correspond à la salle.

Est-ce réellement un besoin d'avoir une buvette pouvant recevoir 80 personnes ?

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale l'informe que le montant encaissé pour les locations de la salle de gymnastique est de fr. 24'000.00 et le solde est pour la buvette.

Pour répondre à la remarque d'Eric Collomb, M. le Syndic l'informe qu'une analyse a été faite. Toutefois, l'installation des tapis dans la salle n'est pas négligeable, et une buvette de 80 personnes permettrait d'éviter cette mise en place et y organiser des assemblées et autres.

M. Anthony Martin demande que le prix de location de cette nouvelle buvette ne soit pas trop élevé.

M. le Syndic l'informe que celui-ci sera raisonnable. Une analyse à ce sujet doit encore être faite.

M. Frédéric Vernier propose d'installer un passe-plat. Mme Catherine Plüss l'informe que cela est prévu.

M. François Martin relève que la marge de manœuvre est en diminution dans le budget et demande au Conseil communal d'évaluer le besoin réel de faire cet agrandissement. Il propose de ne pas combler l'angle de la buvette actuelle car cette modification aura un coût élevé. Il demande qu'une solution simple et cohérente soit trouvée et non pas un projet luxueux. Il propose que 2 projets soient présentés à l'assemblée communale de décembre prochain.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'ARRIBRU

Les modifications concernent essentiellement les fusions des Communes. De plus, certains articles ont été améliorés et adaptés.

La parole est donnée à M. Patrick Huber - Conseiller communal pour la lecture des principaux changements où des précisions sont apportées pour une meilleure compréhension.

Ce point est soumis au vote qui est accepté par 57 oui / 0 x non et 2 abstentions.

5. Commission des naturalisations : présentation de 2 nouveaux membres et approbation

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss - Conseillère communale qui informe l'assemblée que ladite Commission nécessite deux nouvelles personnes, soit une pour remplacer Mme Monique Brasey qui a démissionné et un membre additionnel afin que la Commission soit complète (selon le règlement sur le droit de cité communal adopté en assemblée communale du 26 septembre 2018).

- Mme Carmen Di Meo de Lully
- M. Michel De Girolamo de Seiry

Ces deux personnes précitées sont acceptées par acclamation.

M. le Syndic remercie sincèrement et chaleureusement Mme Di Meo et M. De Girolamo de se mettre à disposition de la collectivité et pour cette commission en particulier.

6. Divers

Bâtiment administratif de Lully:

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss - Conseillère communale.

Jusqu'à ce jour, tout se passe pour le mieux, mises à part quelques surprises qui ont été constatées, soit le trajet de la conduite de l'eau potable qui a dû être modifié, une conduite électrique qui a dû être déviée et 2-3 points pas pris en compte par l'architecte et demandés par le canton, soit entre autre la protection de l'arbre.

Aujourd'hui, nous sommes ravis de constater l'avancement des travaux sans trop de soucis. Le déménagement est prévu pour la mi-juillet et les portes ouvertes se feront à la fin août.

Avenir des Sources du Château :

Pour ce point, la parole est donnée à M. Gérard Brodard - syndic qui informe l'assemblée des points suivants :

- La décision du Conseil communal est d'abandonner et de démanteler les infrastructures vétustes qui ne sont plus conformes aux normes usuelles en vigueur.
- Valorisation de la STAP de Seiry : nouveau puit (capacité de production d'eau supplémentaire).

Vu cette décision, la convention du 5 décembre 2005 nous liant avec Olivier Pochon pour l'indemnisation qui lui est versée annuellement sera dénoncée (restriction des zones S).

Projet de décharge de matériaux terreux situé au Haut Carro à Cheyres (enquête le 26 avril 2019):

M. le Syndic salue le groupe « collectif citoyen » présent ce soir et transmet à l'assemblée la position du Conseil communal de Lully relative à ce projet.

Notre Commune va s'opposer formellement à cette décharge, ceci en vue de notre futur PAL ainsi que pour la sécurité routière du village de Bollion.

Les routes ne sont pas adaptées pour le passage des camions en permanence et aucune négociation n'a été faite avec l'entreprise Orlati.

M. Martial Pillonel a assisté aux différentes séances organisées et relève que la clé du projet est tenue par la Commune de Cheyres. Cette dernière a accepté ce projet dans le but d'encaisser l'argent mais ne sera pas concernée par le passage des camions. Ceci est fort regrettable !

Il s'étonne de l'absence de la Commune lors de ces différentes discussions et espère vivement que lors de la mise à l'enquête, elle entreprendra le nécessaire pour s'y opposer. Il précise également que l'implantation de la butte sera d'une hauteur de 20 m. env. et s'étonne qu'aucun gabarit n'a été installé.

M. le Syndic précise que le canton a fait les analyses des besoins et un service de l'état a déjà donné un préavis défavorable à ce projet.

La Commune de Cheyres-Châbles a le pouvoir de décision vu que ce projet est situé sur son territoire. La Commune de Lully n'aura pas son mot à dire, mis à part s'y opposer par principe.

M. Votta - Conseiller communal d'Estavayer précise qu'il ne va pas se prononcer sur cette affaire. Ils sont à l'écoute de ce qu'il se passe et une décision y relative sera prise au moment voulu.

Mme Colette Ansermet du groupe « collectif citoyen » salue la prise de position de la Commune de Lully qui va s'opposer au projet et s'en réjouit.

Le groupe « collectif citoyen » fait le nécessaire auprès de la population pour l'informer que ce projet n'est pas nécessaire. Son emplacement situé sur du terrain agricole n'est pas adapté.

Mme Françoise Pillonel a pris note que la Commune va s'opposer à cette décharge et souhaite savoir ce qui sera négocié. Si un trottoir devait être mis en place afin que la sécurité soit garantie.

Elle est surprise que la Commune de Lully n'ait pas averti les citoyens qu'elle allait s'opposer à ce projet.

Mme Véronique Deschenaux souhaite savoir quelles routes seront empruntées pour le passage des camions.

Selon les renseignements obtenus par M. Martial Pillonel, le 20% des camions viendront depuis Treytorrens et le 80% par Bollion. Le nombre de passage a été évalué à 57 x par jour, en moyenne.

Mme Marlyse Pillonel relève que même si un trottoir est installé à Bollion, cela ne changera rien à l'aspiration faite par les camions. Elle demande à la Commune de faire le nécessaire pour que ce projet ne soit pas réalisé.

Mme Anita Bise propose que les camions empruntent la route de détournement 4.2.2. ceci afin d'éviter le passage dans nos villages.

Notre Syndic précise que cette décharge sera installée sur des terrains privés et non pas communaux et les privés ont acceptés de les accueillir.

M. Daniel Pillonel se réjouit de l'opposition de la Commune de Lully et demandent aux privés d'en faire de même.

M. Alex Siffert - Conseiller communal a assisté aux différentes séances mises en place et précise que les oppositions pourront être déposées uniquement par les personnes touchées par le projet. Les autres oppositions seront irrecevables.

Mme Séverine Pillonel n'est pas d'accord avec cette manière de penser. S'il y a 1'200 oppositions, il y aura forcément un impact sur ce projet.

M. Christian Schlechten est heureux de constater l'engagement du groupe collectif citoyen. Il demande à M. Alexandre Siffert - Conseiller communal de ne pas décourager les personnes qui vont s'opposer à la réalisation de la décharge.

M. François Martin constate que ce dossier est tordu. Il demande au Conseil d'être attentif et prendre des conseils auprès de juristes et autres, ceci afin de défendre au mieux la non-réalisation de ce projet.

M. Francis Marchand est heureux que notre Commune n'ait pas fusionné avec celle d'Estavayer. Cette dernière aurait signé une convention liée à ce projet. Fort heureusement, notre Commune a son mot à dire sur cette affaire.

Mme Colette Ansermet précise que tous peuvent faire une opposition et à voir ensuite, si elle sera recevable oui ou non.

Le groupe collectif citoyen va prendre un avocat afin de s'opposer à la réalisation de cette décharge.

M. le Syndic remercie le groupe collectif citoyen d'avoir participé à ces débats et pour les compléments d'informations transmis.

Collaboration avec la Commune de Cheyres :

Les Syndics se sont rencontrés pour une collaboration relative aux objets suivants :

- Dans le domaine des écoles.
- Dans l'aménagement du territoire et le développement durable.
- Dans le domaine de la Commission du feu avec la mutualisation d'un préposé ECAB pour l'expertise des bâtiments dans le contrôle des constructions et des matériaux liés à la défense incendie.

Parole à l'assemblée :

Mme Françoise Pillonel souhaite savoir si les planches installées au giratoire seront laissées et demande si d'autres solutions sont envisagées en cas de gros orages, soit une solution plus esthétique et mieux adaptée.

M. le Syndic l'informe que pour l'instant, ceci est provisoire. Une étude du secteur est en cours, ceci afin de remédier aux différentes inondations des propriétés privées lors des fortes pluies. Pour ce dossier, des informations complémentaires seront données ultérieurement.

Mme Françoise Pillonel souhaite savoir si un abri bus sera installé à Bollion.

M. Frédéric Wittwer - Conseiller communal l'informe que les Cantons étudient tous les arrêts de bus et suite à ceci, des mises en conformité devront se faire d'ici 2023. On attend des précisions à ce sujet.

Mme Françoise Pillonel propose d'installer des chicanes sur la route des Crosats et sur le chemin de la Pierra, ceci au lieu d'installer une zone 30 km/h.

M. le Syndic précise que pour l'instant, rien n'a été défini pour le ralentissement de la vitesse dans ce secteur. Toutefois, il prend bonne note de cette remarque.

M. Martial Pillonel souhaite savoir la raison pour laquelle l'eau de la fontaine du village à Bollion a une forte dureté ?

M. Patrick Huber l'informe que l'eau des sources est chargée en calcaire : 37 à 39° F de dureté. Elle provient de l'Arribru.

Remerciements :

- M. Monique Brasey - démission à la Commission des naturalisations. En fonction depuis 2013.
- M. Philippe Matthey 1^{er} Lieutenant - démission au CSP. En fonction depuis 17 ans.
- M. Frédéric Wittwer - démission au CSP. En fonction depuis 25 ans.

Des attentions sont remises à chacune de ces personnes. Elles sont applaudies par l'assemblée.

Prochaines manifestations à Lully :

- Inauguration de la haie pédagogique : 24 mai
- Clôture scolaire : 5 juillet
- 1^{er} août à Lully
- Sey-Bôo-Lully : 7 septembre
- Sortie des aînés de Châtillon et Lully : 11 septembre
- Marché de la pomme : 28 septembre
- Repas des aînés : 15 décembre

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard Syndic remercie l'assemblée pour sa présence et de sa participation active, de la confiance à l'égard du Conseil communal.

Il remercie également les Secrétaires et la Caissière de l'Administration communale et ses collègues du Conseil pour l'excellente collaboration et le soutien de chacun durant l'année.

La parole n'étant plus demandée, il a le plaisir d'inviter l'assemblée à la traditionnelle verrée et lui souhaite de belles fêtes de Pâques.

La séance est levée à 22.05

La Secrétaire :
C. Collomb



Le Syndic :
G. Brodard

